

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 18 janvier 2013
(convocation du 7 janvier 2013)

Aujourd'hui Vendredi Dix-Huit Janvier Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TURON Jean-Pierre, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SOLARI Joël, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 12h30
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
M. DUPRAT Christophe à M. BOBET Patrick à partir de 12h30
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
M. GAUTE Jean-Michel à M. JUNCA Bernard
M. LABARDIN Michel à M. BOBET Patrick jusqu'à 10h30
M. LAMAISON Serge à M. LABISTE Bernard à partir de 11h10 et jusqu'à 12h15
M. PUJOL Patrick à M. POIGNONEC Michel à partir de 12h00
M. SAINTE MARIE Michel à M. BAUDRY Claude jusqu'à 9h55 et à partir de 11h
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle
Mme LACUEY Conchita à Mme CARTRON Françoise
M. ASSERAY Bruno à M. CHAUSSET Gérard
Mme BALLOT Chantal à M. GUICHOUX Jacques
Mme CAZALET Anne-Marie à M. GELLE Thierry
M. CAZENAVE Charles à M. GAÜZERE Jean-Marc jusqu'à 10h05
M. CHARRIER Alain à Mme EWANS Marie-Christine jusqu'à 10h10
Mme COLLET Brigitte à Mme DESSERTINE Laurence
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme FOURCADE Paulette à partir de 12h

M. DAVID Yohan à M. ROBERT Fabien à partir de 9h50
Mme DELATTRE Nathalie à M. BONNIN Jean-Jacques à partir de 11 h45
M. DELAUX Stéphan à M. DAVID Jean-Louis jusqu'à 10h20
Mme DESSERTINE Laurence à Mme PIAZZA Arielle à partir de 11h45
M. DUCASSOU Dominique à M. DELAUX Stéphan à partir de 12h30
M. EGRON Jean-François à Mme LIMOUZIN Michèle à partir de 12h
M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. FLORIAN Nicolas à partir de 11h55
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. JOUBERT Jacques
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément à partir de 12h10
Mme LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic
M. LOTHAIRE Pierre à M. BRON Jean-Charles
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme PARCELIER Muriel à Mme BREZILLON Anne jusqu'à 10h20
M. ROBERT Fabien à Mme LIRE Marie-Françoise à partir de 12h15
Mme SAINT-ORICE Nicole à M. BRUGERE Nicolas
M. SIBE Maxime à M. QUANCARD Denis
M. SOLARI Joël à M. RAYNAL Franck jusqu'à 11h45
Mme TOUTON Elisabeth à Mme WALRYCK Anne

LA SEANCE EST OUVERTE

Tramway - Réseau 2013/2014 - Extension de la ligne B à Pessac
 Franchissement des installations ferroviaires (Pont de Haut Lévêque)
 Convention d'études avec RFF - Autorisation de signature

Monsieur CHAUSSET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La présente opération entre dans le cadre du projet de l'extension de la ligne B du tramway vers Pessac Alouette.

En effet, cette future extension franchira, grâce à un passage supérieur existant, la voie ferrée, assurant notamment la liaison Bordeaux Irun km ar 9 + 343.

Notre Etablissement assure la maîtrise d'ouvrage du remaniement des superstructures de cet ouvrage appartenant à Réseau Ferré de France et de ses rampes d'accès.

La présente convention a pour objet la définition des conditions particulières de remaniement de l'ouvrage existant pour intégrer une ligne de tramway.

Les travaux prévus sur cet ouvrage sont :

- la mise en place des dispositifs de protection et de sécurité,
- le rabotage des enrobés (chaussée existante),
- le démontage des enrobés sur les trottoirs,
- l'enlèvement de la bordure (uniquement) sur le trottoir contenant la multitubulaire France Télécom,
- l'enlèvement de la bordure de trottoir et la démolition partielle de celui-ci, à concurrence de la position de la conduite de gaz,
- le démontage de l'étanchéité et de sa protection existante à concurrence des trottoirs démolis, la conservation de l'étanchéité existante au niveau des trottoirs (de chaque côté de l'ouvrage) pour les recouvrements,
- la réalisation de la nouvelle étanchéité et l'essai de contrôle de celle-ci,
- la réalisation de la protection de l'étanchéité,
- la réalisation des multitubulaires MFA et MFO dans les trottoirs,
- la pose des bordures,
- la réalisation des revêtements,
- la pose des gardes corps et des joints des traverses et des rails pour la voie ferrée,
- la pose des traverses et des voies ferrées,

- le bétonnage de la plateforme de part et d'autre de l'ouvrage etc...

Or, ce pont appartenant à Réseau Ferré de France (RFF), il convient de missionner RFF pour assurer les études préliminaires décrites ci-après, indispensables avant la réalisation des travaux.

La Communauté urbaine de Bordeaux prend en charge les frais incombant à Réseau Ferré de France durant les études comprenant :

- les études de faisabilité des travaux par rapport à l'exploitation ferroviaire projetée,
- les études de capacité et de planification des travaux,
- les études d'impact des travaux sur le trafic ferroviaire.

La dépense relative aux études réalisées par Réseau Ferré de France sera prise en charge par notre Etablissement et sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet au budget Annexe Transports - Chapitre 67 – Compte 67420002 – CRB KD00 – Programme TW30 – Exercice 2013 et suivants.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°97-135 du 13 février 1997 portant création de l'établissement public Réseau Ferré de France,

VU le décret n°97-444 du 5 mai 1997 et notamment son article 6 précisant les rapports entre RFF et la SNCF pour les questions relatives à la sécurité,

VU le Code des Marchés Publics et notamment son article 3-2,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QU'IL convient de confier à Réseau Ferré de France la réalisation des études préliminaires relatives à l'insertion et la prise en compte de l'infrastructure ferroviaire sur l'ouvrage existant, dans le cadre de l'extension de la ligne B du tramway à Pessac,

DECIDE

Article 1 : La convention de financement des études préliminaires, annexée à la présente, passée avec Réseau Ferré de France pour un montant de 9 556 € h.t., soit 11 428,98 € TTC, est approuvée.

Article 2 : Monsieur le Président est autorisé à signer ladite convention.

Article 3 : La dépense relative aux études réalisées par Réseau Ferré de France sera prise en charge par notre Etablissement et sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet au budget Annexe Transports - Chapitre 67 – Compte 67420002 – CRB KD00 – Programme TW30 – Exercice 2013 et suivants.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 18 janvier 2013,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
1 FÉVRIER 2013

PUBLIÉ LE : 1 FÉVRIER 2013

M. GÉRARD CHAUSSET